

Office Public Départemental d'HLM - Demande d'autorisation de changement d'usage 7, rue Marc Bloch et d'une maison 7, rue Boileau

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Changement d'usage rue Marc Bloch

Dans la cohérence de la politique de diversification du logement et d'apport d'activités sur le quartier de Planoise, l'Office Public d'HLM du Doubs, suite à des difficultés de mise en location d'un appartement situé en rez-de-chaussée du 7 rue Marc Bloch, se propose d'en changer la destination et de le donner à bail à une association d'insertion (Action Formation Franche-Comté).

Pour ce faire, l'Office demande l'autorisation du Conseil Municipal de la Ville de Besançon, en qualité de commune d'implantation, conformément à l'article L 443.11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce changement d'usage,
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

II - Cession d'une maison rue Boileau

Dans la continuité de la politique portant sur la cession des pavillons de la cité Jardin de Rosemont, l'Office Public d'HLM du Doubs se propose de céder une maison sise 7 rue Boileau.

Cette démarche permet de maintenir sur le quartier les habitants actuels en leur offrant une véritable possibilité de parcours social dans le logement.

Pour effectuer cette vente, l'Office sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de la Ville de Besançon, en sa qualité de commune d'implantation, conformément à l'article L 443.7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette vente,
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2000.